



Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de proposer à votre enfant de devenir membre du TCBB et de participer aux cours dans le cadre du Club Junior.

En plus de son heure de cours collectif avec un enseignant, votre enfant devient membre du club à part entière et peut jouer en réservant un terrain avec d'autres enfants ou adultes membres du TCBB.

Le Club Junior s'oriente sur l'apprentissage technique et tactique du tennis avec une approche de la compétition. Votre enfant est membre du club et peut réserver un terrain pour jouer en dehors de ses heures de cours. (Saison tennistique du 01/10/2018 au 31/08/2019)

Les cours de Club Junior sont donnés du 17/09/2018 au 15/06/2019 hors vacances scolaires et jours fériés.

La formation du Club Junior concerne les enfants nés entre 2005 et 2012.

Avec le retour à la semaine de 4 jours pour la plupart des enfants dans le primaire, nous proposons à nouveau des cours le mercredi matin sur les deux sites. Nous vous conseillons de privilégier ces créneaux qui libèrent les enfants pour d'autres activités le mercredi après-midi.

Les cours se déroulent au choix sur un des 2 sites du TCBB, du lundi au samedi.

Longchamp : 19, boulevard Anatole France

Les séances durent 1 heure sur courts découverts éclairés. Les séances annulées en cas de fortes intempéries ne sont pas reportées. Cette année, nous vous proposons les horaires suivants :



Le Gallo : 39-43 quai Alphonse Le Gallo

Les séances durent 1 heure sur courts couverts (découverts au printemps). Cette année, nous vous proposons les horaires suivants :



MODALITES - TARIF ET INSCRIPTION

L'inscription de votre enfant se fait exclusivement en ligne entre le 25 mai et le 10 juin 2018

Comment procéder :

1/ Cliquez sur le lien indiqué dans le mail (ou recopier le s'il n'est pas actif dans le champ URL de votre navigateur) et suivez les instructions.

N'oubliez pas d'indiquer au minimum 3 choix horaires pour le cours de votre enfant sur 2 journées différentes minimum.

2/ Déposer ou faire parvenir au TCBB avant le 17 juin 2018 dernier délai :

a) Le règlement de votre inscription annuelle de 700€ (boulonnais) ou 745€ (habitant commune GPSO) ou 835€ (autres communes) accompagné du coupon retour joint à ce mail.

b) Un justificatif de domicile pour les boulonnais et les habitants GPSO (obligatoire).

c) le certificat médical datant de moins de 3 mois ou le questionnaire-santé (voir infos dans le mail)



Les dossiers non accompagnés du règlement dans sa totalité ne seront pas traités.

(Possibilité de régler en plusieurs fois)

Toute la procédure est disponible sur le site internet du TCBB : www.tcbb.org - **Rubrique Club Junior.**

Vous pourrez visualiser la confirmation de l'inscription de votre enfant sur le site internet du TCBB.

Le Directeur Sportif traitera dans leur ordre d'arrivée les dossiers complets : horaires choisis en ligne et règlement validé.

Tarifs :

Le montant de l'inscription annuelle de 700€ (745 GPSO, 835 autres communes) comprend :

1- le droit d'entrée au TCBB de 130€ (payable uniquement lors de la 1^{ère} inscription au Club Junior). Le droit d'entrée reste valable tout le temps sauf après 5 ans de non cotisation au TCBB.


2- les 30 semaines de cours encadrés par un enseignant diplômé.

3- la cotisation « spécial jeunes » qui permet de réserver un terrain et de jouer avec d'autres membres du club sur les 13 courts du site Longchamp 7 jours sur 7 toute l'année et sur les 5 courts couverts de la halle du site Le Gallo, en semaine avant 18h, les week-ends et jours fériés de 13h à 20h.

Ajouter 90€ au montant de l'inscription si vous souhaitez que votre enfant puisse réserver sur 7 jours sur 7 toute l'année sur l'ensemble des courts du club (y compris terres battues Le Gallo).

4- la licence-assurance 2019 de la Fédération Française de Tennis.

Modalités de règlement :

 Peut-être pourrez-vous bénéficier des réductions famille (parent(s)/enfant(s) habitants sous le même toit) ? Elles sont applicables dès la 2^{ème} cotisation pour la saison 2018-2019 (hors mini-tennis et baby-tennis).

| | Bouloonnais et GPSO | Autres |
|--|------------------------|--------|
| 2 ^{ème} cotisation | -70€ | -75€ |
| 3 ^{ème} cotisation | -90€ | -95€ |
| 4 ^{ème} cotisation | -110€ | -115€ |
| 5 ^{ème} cotisation et au-delà | -130€ | -135€ |

Notre club est partenaire de l'opération PASS 92 à l'initiative du département des Hauts-de-Seine pour les collégiens. Vous pourrez vous faire rembourser un montant de 60€ lorsque vous aurez ce PASS à la rentrée prochaine.

Règlement possible en plusieurs chèques : le règlement doit être complet au moment de l'inscription

En 2 fois : 2 chèques datés du jour d'émission qui seront déposés au 01/07/2018 et 01/10/2018.

En 3 fois : 3 chèques datés du jour d'émission qui seront déposés au 01/07/2018, au 01/10/2018 et au 01/01/2019.

Remboursement en cas d'annulation

- Remboursement total si annulation avant le 17 août 2018
- Retenue de 15% si annulation entre le 18 août et le 16 septembre 2018
- Retenue de 25% si annulation entre le 17 septembre 2018 et la 3^{ème} semaine de cours.
- Aucun remboursement possible après la 3^{ème} semaine de cours

Pour toute information complémentaire : tcbb@fft.fr

Philippe JOLIOT
Directeur du TCBB



Coupon à retourner accompagné de votre (vos) règlement et du certificat médical ou questionnaire-santé avant le 17 juin 2018.

ENFANT :

Nom :

Prénom :

INFORMATION LICENCE FFT 2018-2019 OBLIGATOIRE

Je souhaite prendre la licence de mon enfant dans un autre club que le TCBB : OUI - NON

Si OUI : N° de licence Club :